



**Ressources humaines
management et organisation**

Décision n° 2024-328

Objet : Contrat de mise à disposition d'espaces administratifs

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts du Plessis Robinson pour la soirée d'échange des vœux au personnel en date du 10 janvier 2025,

Considérant l'intérêt de ce type de prestation pour assurer l'organisation de la soirée d'échange des vœux au personnel,

APPROUVE le contrat de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts du Plessis-Robinson

DECIDE de signer ledit contrat.

PRECISE que pour cette prestation, un acompte sera versé correspondant à 50% de la dépense totale, soit 3 975 € TTC, imputée sur les crédits inscrits au budget 2024.

Le solde sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2025.

Fait à Sceaux, le 23 octobre 2024



Philippe LAURENT